Image not found or type unknown

Chèque de réservation véhicule

Par **NicoDu77**, le **26/02/2018** à **15:34**

Bonjour
Je suis fraîchement inscrit sur le forum.
Plusieurs posts traitent de mon sujet, cependant le mien a une légère différence.
Mi-janvier, je repère sur un site de petites annonces, un véhicule correspondant à mes recherches.
Le prix est intéressant, le compteur affiche 194 000km mais l'annonce stipule que le moteur a été changé à 100 000km par le premier propriétaire.
Je rentre en contact avec le particulier, visite, essai, tour de la voiture, entretien à jour, factures disponibles, bref situation parfaite.
Je fais un chèque de réservation de 300€ sans signer de papier et demande au propriétaire de me prouver le changement de moteur rapidement.
Les jours passent, il réalise le CT, avec contre visite, entre temps toujours pas de preuve du changement du moteur.
Avec une copie de la carte grise, je me rends chez Renault qui m'informe que sur l'historique du véhicule, aucune ligne n’apparaît pour le moteur.
Le propriétaire m'assure qu'il a acheté ce véhicule avec une garantie du fait du changement du moteur mais qu'il ne retrouve aucun document, je commence à soupçonner l’arnaque !
Après un mois d'attente de preuve, je décide de renoncer à l'achat.
Le vendeur a encaissé mon chèque de réservation.
Selon vos précédentes réponses, il est dans son droit, mais du fait qu'il n'ait pas pu prouver le remplacement du moteur, suis-je en droit de demander le remboursement des 300€ ?
Désolé pour la longueur, j’ai essayé d’être précis.
Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés